

## Sommaire

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Bilan de l'activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Bilan de la récolte 2008</li><li>➤ Bilan des journées TER</li></ul> | <p><b>Perspectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Point sur le groupement d'employeurs</li><li>➤ Divers</li></ul> | <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ budget</li></ul> |
|---|--|--|

## Point sur les activités de l'association



### Bilan de la récolte 2008

La récolte 2008 de liège dans le Marensin s'est parfaitement déroulée.

#### ✓ Déroulement de la campagne

##### Formation

Un ouvrier supplémentaire a été formé à la levée. Cette formation a été dispensée par Renaud PIAZZETA de l'Institut

méditerranéen du Liège, comme ce fut le cas les années précédentes. Elle s'est déroulée sur une journée et a entièrement été prise en charge par la C.A.F.S.A.

##### Moyens techniques

Tout comme l'année dernière les ouvriers ont utilisé des haches catalanes ainsi qu'une portugaise.

Le camion de transport pour le liège était fourni par AGGLOLUX-CBL et un tracteur mis à disposition par Monsieur LABOILLE, a permis un accès plus aisé dans la parcelle. Le travail a été facilité et des arbres qui n'auraient pas pu être levés en raison de leur difficulté d'accès ont pu l'être.

##### Lieux de récolte

La campagne de levée 2008 s'est déroulée sur une seule parcelle située à Seignosse. Le propriétaire de la parcelle a été enchanté du travail réalisé. Une tentative de levée sur une parcelle à Soustons a été réalisée mais, malgré les bonnes conditions météorologiques, aucune levée ne s'est avérée possible. La parcelle en question a fait l'objet d'une coupe rase il y a quelques années. L'influence du milieu sur la levée du liège s'est peut-être ici dévoilée. La réalisation d'une typologie du chêne liège en Aquitaine devra en tenir compte.

### Organisation

Les ouvriers de la C.A.F.S.A ont réalisé les opérations d'écorçage, de débardage et de chargement du camion de transport. La chargée de mission du Liège Gascon encadrait ces opérations, conduisait le camion de chargement et le tracteur et effectuait les pesées quotidiennes. Cette année le déchargement a été effectué par une autre personne, de l'entreprise AGGLOLUX CBL, compte tenu des difficultés rencontrées les années passées pour l'exécution de cette tâche.

### Conditions de récolte

Les conditions météorologiques ont été excellentes durant cinq des neuf jours de récolte. Pendant quatre jours il a légèrement plu mais la chaleur présente a permis la levée du liège.

### Durée du chantier

Le chantier a duré neuf jours soit 27 jours ouvriers, entre le 22 juillet et 1<sup>er</sup> août 2007.

### Quantité de liège récolté

7 820 kg de liège ont pu être récoltés en neuf jours de travail. Le rendement s'est amélioré par rapport à l'année passée, 7 720 kg avaient été récoltés en 10 jours avec le même nombre d'ouvriers. Le rendement horaire est de 44,5 kg par heure de travail effectif et par ouvrier contre 39 kg en 2007 et 27,5Kg en 2006.

Plusieurs facteurs ont une influence sur le rendement :

- **le décollement du liège et le climat** (tout deux étant liés); les conditions climatiques ont été particulièrement favorables cette année.
- **la densité de tige à l'hectare**, plus elle est importante plus elle limite les déplacements dans la parcelle
- **la limitation des changements de parcelles** dans une même journée permet de limiter les pertes de temps.
- **l'aisance et la performance** des ouvriers dans leurs gestes et leurs techniques.

### Bilan économique

- Prix d'achat du liège « humide » sur pied : 0.10€/Kg (dont 0.01€ versés au Liège Gascon)
- Les frais de récolte sont mutualisés. Le prix de revient du liège rendu usine « humide » au Kg est de 0,28€ pour l'usine AGGLOLUX CBL. Le coût de revient pour l'association est de 0,41€/ Kg. Cette somme est entièrement couverte par la part de cotisation affectée à la récolte.

Concernant le prix de revient au Kg de liège sec, une incertitude subsiste quand à la réelle perte de poids du liège durant le séchage. Un échantillonnage a été effectué pour quantifier ces pertes sur la récolte 2008.

### Bilan des journées de démonstrations des 23 et 25 juillet 2008

Dans le cadre des journées TER (Tourisme en espace Rural) et en collaboration avec l'Office du Tourisme de Soustons, une matinée de démonstration tout public et gratuite a été organisée. Pour agrémenter cela une exposition a été installée à l'office du tourisme (en place jusqu'à la mi-septembre soit quinze jours de plus que l'an dernier).

C'est avec plaisir, donc, que Cathy MIREMONT et Anne-Elodie VAQUIER ont accueilli près de quatre-vingt personnes contre une trentaine l'année passée. La démonstration s'est déroulée sur la parcelle communale se trouvant en face de l'Airial au bord du lac de Soustons.

La démonstration officielle a eu lieu le 25 juillet et a été suivie d'un repas. Une douzaine de personnes ont assisté à la démonstration et quelques unes ont partagé un repas au cours duquel les projets de l'association ont été abordés.

## Perspectives

### Point sur le Groupement d'employeurs

#### *Pour rappel :*

Le groupement d'employeurs est une association loi 1901 dont l'**objectif** est double :

- permettre aux PME de se regrouper pour employer une main d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter,
- favoriser la stabilité des salariés

#### **Les avantages pour l'employeur :**

- pouvoir adapter la mobilisation du salarié aux besoins de l'entreprise,
- supporter les coûts salariaux en proportion de l'utilisation,
- réduire les tâches administratives liées à l'emploi

#### **Les avantages pour le salarié :**

- la stabilité de l'emploi
- un contrat de travail écrit
- une simplification des démarches administratives
- un salaire garanti
- un enrichissement des connaissances

#### **Les avantages pour l'aménagement du territoire :**

- fixer une main d'œuvre dans un bassin d'emploi

#### **Qui peut être membre ?**

- toutes personnes physiques ou morales quelle que soit la nature de leur activité (libérale, commerciale, industrielle,...) et leur forme juridique (société, association, certaines personnes publiques...),
- toutes entreprises n'employant pas plus de 300 salariés,

- il n'existe pas de limite du nombre d'adhérant au groupement mais une personne ne peut pas être membre de plus de deux groupements.

#### **Le groupement dispose :**

- de statuts qui fixent les modalités de répartition des charges entre les adhérents et les règles de fonctionnement.
- d'un règlement intérieur qui définit les règles de fonctionnement du groupement que les membres s'engagent à respecter. Ce règlement organise les modes de répartition de la main d'œuvre.
- d'une convention collective, celle-ci est celle des employeurs membres s'ils ont tous la même convention. Si ce n'est pas le cas, une convention collective doit être choisie. Elle doit être adaptée aux classifications professionnelles, au niveau d'emploi des salariés et à l'activité des différents membres du groupement. Concrètement la convention choisie peut être la plus favorable au salarié ou celle à laquelle est soumise la majorité des membres ou celle correspondant à l'activité dominante.

#### **Organisation du temps salarié**

- il n'existe aucune contrainte particulière quant à l'utilisation du salarié
- cette utilisation doit cependant se faire suivant un calendrier d'engagement et de répartition

#### **Financement du groupement**

- les rémunérations et charges sociales sont versées par le groupement qui facture ensuite à chacun des membres les sommes dues en proportion de l'utilisation du salarié
- les membres participent aux frais de fonctionnement du groupement
- les membres sont solidairement responsables des dettes du groupement

- le groupement est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle
- si ses membres sont soumis à la TVA le groupement l'est aussi.

### *Déroulement de l'étude :*

En ce moment un travail de recherche est effectué pour aborder l'étude de faisabilité avec toutes les connaissances nécessaires. Des rencontres sont prévues pour compléter le savoir théorique dont dispose l'association sur les groupements d'employeurs.

Cette phase devrait s'achever début octobre, l'étude de faisabilité en elle-même sera menée en étroite collaboration avec chacun des futurs membres. Cette étude portera sur les besoins de chacun, les capacités financières de chacun des futurs membres et les compétences nécessaires à chacun.

Puis, à partir de janvier, les documents constitutifs du groupement seront rédigés et les procédures légales effectuées.

Le rythme de ce programme est susceptible d'évoluer en fonction des difficultés rencontrées.

### **Divers**

#### ✓ *Etude de la perte de poids en eau*

Une étude de la perte de poids en eau a été débutée. Un échantillon de la récolte 2008 sera pesé tout les mois par Bernard CAVE jusqu'à transformation, la première pesée a été réalisée fin août.

Cette étude quantitative permettra de compléter le bilan réalisé par Anne-Elodie VAQUIER.

#### ✓ *Etat des lieux des parcelles levées depuis 2000*

La chargée de mission se propose d'observer l'évolution des parcelles, sont elles toujours sur pied, ont-elles des problèmes phytosanitaires, peut on espérer un liège de qualité ?

Les premières parcelles ayant été levées il y a huit ans, un premier bilan peut être effectué pour dresser le portrait de l'évolution du liège aquitain. Ce bilan permettra de connaître le comportement du chêne liège en fonction des différentes conditions d'exploitation des parcelles, le relief et autre. Cette étude sera incluse dans une analyse plus vaste de typologie du liège aquitain.

#### ✓ *Suivi des parcelles de référence*

Des parcelles seront sélectionnées après l'état des lieux précité pour devenir des parcelles de référence qui feront l'objet d'un suivi.

#### ✓ *Etude de valorisation et des débouchés du liège de trituration*

Cette étude n'a pu encore être réalisée par manque de temps. Elle sera mise en place.

#### ✓ *Glandée 2008*

Etant donné le nombre constant des demandes de plants, la chargée de mission s'occupera de réaliser la récolte de glands, s'il y en a.

#### ✓ *Animation*

Le Liège Gascon participera au Forestival de Seignosse qui se déroulera du 13 au 19 octobre.

## **Autre : Budget**

### **Prêt annuel**

Le 27 août dernier l'association a effectué son prêt annuel. Cette année le prêt s'élève à 6 500 €, le taux d'intérêt annuel fixe est de 8,2%. Les échéances mensuelles sont de 44,42 € et inclues une assurance. Cette dernière absente l'année passée est désormais obligatoire pour les personnes morales. Selon le plan de trésorerie le prêt sera entièrement remboursé lors du versement du solde de la subvention du SerFob en décembre.

### **Subvention du Conseil Régional**

L'acompte de subvention du Conseil régional de 3 250€ a été demandé, il devrait être versé fin septembre.

### **Forfait portable**

Le forfait de portable a été modifié, désormais les factures seront moins importantes.



Quartier Hardy  
40 140 SOUSTONS

Tel. 05 58 41 18 25  
Fax 05 58 41 40 93

Email : [leliegegascon@wanadoo.fr](mailto:leliegegascon@wanadoo.fr)  
Site : [www.lieliegegascon.org](http://www.lieliegegascon.org)

Contact : Lucie JENSSONNIE  
Chargée de mission  
06 14 55 41 61